



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)
87 Boulevard Périer - 13008 Marseille
Ce rapport contient 16 pages
Référence : GM-172-345



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)

Siège social : 87 Boulevard Périer - 13008 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CMAR PACA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose l'opération de transfert de la chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes Maritimes.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et méthodes comptables

Comme indiqué dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe et conformément au décret n°2015-1733 du 22 décembre 2015 modifiant le décret n°2014-1433 du 1^{er} décembre 2014, la situation nette de la chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes Maritimes est transférée à la CMAR PACA. Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné la reprise des situations nettes transférées à l'ouverture de l'exercice comme cela est indiqué dans la note annexe « Variation des capitaux propres ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres élus et aux autres membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 16 juin 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé



CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE REGION
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**COMPTES DE GESTION
DE L'EXERCICE
2016**

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2016**

**AGREGATION
CMAR PACA / Conseil de la Formation PACA**

ACTIF	Exercice 2016			Exercice 2015
	Brut (€)	Amortissements et provisions (à déduire) (€)	Net (€)	Net (€)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres	2 046 344	1 848 661	197 682	253 743
Avances et acomptes	0	0	0	0
sous-total	2 046 344	1 848 661	197 682	253 743
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains	5 538 682	0	5 538 682	3 506 343
Agencements et aménagements de terrains	1 161 008	841 278	319 731	204 578
Constructions	66 441 127	41 279 160	25 161 967	14 996 528
Constructions sur sol d'autrui	7 380	543	6 837	0
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	11 604 458	9 548 011	2 056 448	1 245 003
Autres	13 598 417	11 496 854	2 101 563	1 739 507
Immobilisations corporelles en cours	9 737 208	0	9 737 208	4 705 449
Avances et acomptes	88 217	0	88 217	0
sous-total	108 176 498	63 165 845	45 010 653	26 397 408
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	200 087	17 990	182 097	169 889
Prêts	955 954	0	955 954	936 668
Autres	3 469 767	0	3 469 767	536 247
sous-total	4 625 807	17 990	4 607 817	1 642 804
TOTAL I	114 848 649	65 032 497	49 816 153	28 293 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	60 685,79		60 685,79	
Créances	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	2 360 578	57 455	2 303 123	1 314 665
Personnels et comptes rattachés	18 064	0	18 064	9 864
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 794	0	22 794	170 336
Etat et autres collectivités publiques	8 521 433	0	8 521 433	4 859 799
Autres créances	240 903	0	240 903	535 530
TOTAL II	11 224 459	57 455	11 167 004	6 940 006
Valeurs mobilières de placement	19 378 734	0	19 378 734	10 274 703
Disponibilités	2 414 102	0	2 414 102	2 420 704
Caisse	9 282	0	9 282	7 800
Comptes courants	17 573 439	0	17 573 439	23 786 080
TOTAL III	39 375 557	0	39 375 557	36 489 287
Régies d'avances et accreditifs	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	280 179	0	280 179	191 114
REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
Primes de remboursement des obligations	0		0	0
TOTAL IV	280 179		280 179	191 114
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	165 728 844	65 089 951	100 638 893	71 914 361

PASSIF	Exercice 2016 avant affectation (€)	Exercice 2015 avant affectation (€)	Exercice 2016 après affectation (€)	Exercice 2015 après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation initiale	5 099 110	4 992 095	5 099 110	4 992 095
Dons et legs en capital	0	0	0	0
Affectation	0	0	0	0
Réserves	84 728	322 038	84 728	322 038
Autres réserves (réserves facultatives)	43 301 304	23 462 712	43 301 304	23 462 712
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	3 074 247	8 409 701	5 237 222	9 189 950
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 162 975	780 249	0	0
Subventions d'investissement	42 010 126	32 123 345	42 010 126	32 123 345
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)	-21 294 585	-17 994 421	-21 294 585	-17 994 421
TOTAL I	74 437 905	52 095 719	74 437 905	52 095 719
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			2 372 772	2 151 747
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
TOTAL II			2 372 772	2 151 747
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts			5 899 443	2 850 594
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales				
Comptes courants créditeurs			803	1 248
Dettes d'exploitation			610 585	589 169
Fournisseurs			3 384 501	4 639 082
Fournisseurs d'immobilisations			1 405 716	862 251
Clients et comptes rattachés			184	184
Personnels et comptes rattachés			1 607 006	1 349 269
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 072 850	768 902
Etat et autres collectivités publiques			2 137 438	1 852 332
Autras dettes (y.c 47)			4 809 856	3 384 007
Produits constatés d'avance			2 899 834	1 369 857
TOTAL III			23 828 216	17 666 895
TOTAL GENERAL (I+II+III)			100 638 893	71 914 361

COMPTES DE RESULTAT					
CMAR PACA					
CHARGES	REEL 2015 (en euros)	REEL 2016 (en euros)	PRODUITS	REEL 2015 (en euros)	REEL 2016 (en euros)
Charges de personnel (84)	16 014 232	35 285 321	Subventions d'exploitation (74)	13 117 471	23 770 911
Personnel ext.(821)	877 550	1 732 335	de ministère com. artisanat (7412)	224 402	165 601
Taxe sur les salaires (8311)	501 140	1 557 971	de Région (7442)	10 506 955	18 126 944
			de taxe d'apprentissage (7461)	809 545	1 901 081
Achats (80) (sauf 803)	1 218 984	2 460 192	Production stockée (71)	0	0
Variation des stocks (803)	4 442	-10 875			
Charges spécifiques (857 et 858)	3 770 052	2 254 302	Produits spécifiques (757)	14 787 406	22 962 470
			de taxe pour frais de chambres (7571) *	9 612 441	16 852 723
			de ressources ou subventions de fonctionnement affectées (7574 + 7487) **	0	0
			de droit additionnel finançant les conseils de la formation (7575) *	3 750 148	4 081 501
			de contrib. Formation Auto-Entrep. (7572) *	436 200	484 739
Autres charges de gestion (81, 82 sauf 821, 83 sauf 8311, 85 sauf 857 et 858)	7 517 504	13 841 491	Produits de gestion (70,72,75)	4 809 106	13 484 240
Dont Actions de Formations CDF (856)	2 906 651	3 195 205	sauf 757	0	0
Dont amort. prov. d'exploit. (881)	2 113 774	4 455 718	Rep. sur amort. prov. d'exploit. (781)	97 559	1 587 498
			Transferts de charges d'exploit. (791)	-172 288	40 518
Total charges d'exploitation	32 017 678	61 686 455	Total produits d'exploitation	32 638 255	61 656 636
Résultat d'exploitation (+ ou -)	621 677	260 182		0	0
Charges financières (86)	74 641	260 466	Produits financiers (76)	241 517	595 344
de intérêts des emprunts et dettes (8611)	73 794	259 859		0	0
Dont amort. prov. charges fin. (886)	17 990	0	Reprises sur prov. fin. (786)	0	0
			Transferts de charges fin. (796)	0	0
Total charges financières (86)	92 631	260 466	Total produits financiers (76)	241 517	595 344
Résultat financier (+ ou -)	148 886	334 878		0	0
Charges exceptionnelles (87)	777 977	2 080 087	Produits exceptionnels (77)	2 179 982	4 468 109
de reversement au Trésor Public (874)	176 466	1 244 251	de produits des cessions d'actif (775)	3 100	5 300
de v.n.c actifs cédés (875)	0	208	de quote-part subv. invest. (777)	1 294 060	2 961 991
Dont amort. prov. charges except. (887)	1 244 251	869 420	Reprises sur prov. except. (787)	0	175 440
			Transferts de charges except. (797)	0	0
Total charges except. (87)	2 022 227	2 939 467	Total produits except. (77)	2 179 982	4 643 649
Résultat exceptionnel (+ ou -)	167 754	1 704 092		0	0
Impôts sur les sociétés (89)	147 959	145 177	report à nouveau (789)	0	0
Total charges	34 280 605	64 931 655	Total produits	35 060 754	67 094 530
Résultat net (+ ou -)	780 249	2 162 975		0	0
Totaux égaux	35 060 754	67 094 530	Totaux égaux	35 060 754	67 094 530

* pour l'APCMA, les chambres de niveau régional, les chambres de métiers d'Alsace et de Moselle, la chambre de métiers et de l'artisanat du département de Mayotte.

** pour une CMA départementale.

Faits caractéristiques de l'exercice ayant une incidence comptable

Aggrégation des comptes de la CHAFA et du Conseil de la formation

La responsabilité des activités de la formation est séparée de celle des activités agricoles, conformément à l'article 3-1 du décret n° 2014-1307 du 7 novembre 2014 relatif aux conseils de la formation agricole auprès des chambres de métiers et de l'artisanat de région, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayenne.

En outre, selon l'article 6-1 du décret n° 2014-1307 du 7 novembre 2014 relatif aux conseils de la formation, ce conseil attribue en outre une responsabilité de l'activité agricole à l'agriculteur de transmission et à l'associé, et, en outre, un agent comptable public est chargé de la gestion de ce conseil (article 6-2 du décret).

En outre, de même que le conseil des CMA sont agréés avec ceux de la chambre qui les gère en droit, et le conseil de la formation ne constitue pas des personnes morelles distinctes des chambres régionales, il doit être procédé à l'aggrégation des comptes de la formation avec ceux des chambres régionales. Comme précisé au point 1.1 supra, la comptabilité est établie à une date donnée et accordée à l'élaboration des comptes régionaux. Depuis lors, des écartables afférents de mise en œuvre de cette réévaluation des financements, une période de transition est prévue, la réévaluation doit être effectuée au plus tard par le conseil de l'exercice 2016.

Les comptes annuels sont agréés à compter de 2013 et sont donc soumis au vote de l'assemblée générale.

Il n'est pas de données financières sur la CHAFA et le Conseil de la formation. Il n'y a donc aucun exercice qui soit effectué au niveau de la CHAFA.

La CHAFA PCA est relative aux services, les frais engagés pour le conseil de la formation (salaires, frais de structure, etc.). Cela montre pour la CHAFA que les activités sont effectuées au sein du conseil de la formation.

Il s'agit d'une fusion des Chambres de Métiers et de l'Artisanat au 1er juillet 2015 et au 1er janvier 2016.

Le décret n° 2014-1307 du 7 novembre 2014 a créé la CHAFA PCA qui a pour circonscription la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Les Chambres de métiers et de l'artisanat départementales de la région deviennent des sections de la nouvelle chambre de région.

Sur le premier exercice 2015 de la CHAFA PCA, cinq chambres départementales de métiers et de l'artisanat ont été concernées sur ce qui constitue la région PCA.

Par décret n° 2015-1793 du 22 décembre 2015 modifiant le décret n° 2014-1307 du 7 novembre 2014, le Conseil de Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes rejoint une section de la CHAFA PCA à compter du 1er janvier 2016.

Sur l'exercice 2016, le CFAM de la Vallée est fermé et les formations sont transférées au CFAM de la Haute-Provence à compter de septembre 2016.

Il est noter que l'exercice 2015-2016 est le premier exercice de la période de 12 mois pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2016.

Revenement au Trésor Public des excédents de trésorerie 2016 du Conseil de la Ferme/les
 En application de l'article 6-5 des décrets 2004-1349 du 9 novembre 2004, E. Russert un conseiller de l'Assemblée en 2016 et donc un revenement de 859 032.58 € au Trésor Public.

	Revenement / excédent 2016	
Charges (A)	4 684 341,04	A
LQ charges (B)-(A)/(3)	1 554 881,08	A/3
Trésorerie (C)	2 434 359,97	B
Revenement 2016 (C)/(3)	809 453,32	B - (A/3)

Article 6-5
 - Modifié par Décret n° 2007-1328 du 12 mars 2007 (7)
 Les dispositions, en ce qui concerne l'article 6, 5, du décret n° 2004-1349 du 9 novembre 2004, relatives à la détermination de l'excédent de trésorerie au 31 décembre d'un exercice électoral ne peuvent s'appliquer à l'égard des charges imputables au cours d'un exercice d'occupation des fonctions des députés aux élections cantonales et provinciales.
 En cas d'oubli de celle-ci est rempli au Trésor public dans les conditions prévues aux articles 6, 0532-02, 6, 0532-03, 6, 0532-04 du code de droit.
 En cas de dédit sur un exercice électoral, le surplus de la formation prend en édit l'excédent de l'exercice précédent et constitue un retour à l'Assemblée législative sur le nouvel exercice.

NOTE:
 conformément à l'article 25 de la loi fédérale n° 2009-1265 du 11 septembre 2009, l'article 6-5 s'applique aux chambres de députés et de l'Assemblée régionale.

Trésorerie et l'excédent de l'Assemblée de l'Assemblée de la Vallée

Le profit des dépenses et des revenus de l'Assemblée de la Vallée vers le CDA de la Vallée a été affecté au 20ème trimestre 2016.

Les dépenses ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Les dépenses d'investissement ont été réglées par l'Assemblée de la Vallée au profit de l'Assemblée de la Vallée le 31/12/2016.

Principes, règles et méthodes comptables

- les inventaires généraux comptables ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - la dépréciation des avoirs
 - et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- Les actifs sont évalués à leur coût historique ou valeur d'appoint.

Les principaux méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Le mode budgétaire est appliqué à celui de valeur minoré pour traduire la réduction de consommation des matières économiques situées au lieu.

Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature après des exceptions d'application budgétaire.

Les éléments non amortissables de fait immobilisés sont inscrits pour leur valeur brute amortissable par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'immortisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

COMPTES	LIBELLÉ	RATTACHEMENT	UNITÉ
81033100	Logis de logis	20521800	3 ANS
81033200	Logis de bois	20521800	3 ANS
81033300	Autres constructions et outils de métaux, fermetures, serrures, quincaillerie, serrures, portes et vitres en bois	20521800	N.A.
81033400	Travaux de maçonnerie	20521800	N.A.
81033500	Travaux de plâtrerie	20521800	N.A.
81033600	Travaux de peinture	20521800	N.A.
81033700	Travaux de menuiserie	20521800	N.A.
81033800	Travaux de serrurerie	20521800	N.A.
81033900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81034900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81035900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81036900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81037900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81038900	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039000	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039100	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039200	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039300	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039400	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039500	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039600	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039700	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039800	Travaux de charpente	20521800	N.A.
81039900	Travaux de charpente	20521800	N.A.

Conformément à la réglementation comptable applicable au réseau centralisé des collectivités locales, le CHAM NCA a été en place la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants pour les constructions. La durée de vie des constructions est la suivante :

Durée d'amortissement à retrancher	CVA	Stige	Majoration par composants
Super structure	20 ans	50 ans	50%
Tolérance	20 ans	20 ans	100%
Menuiserie extérieure	20 ans	20 ans	5%
Bancs	10 ans	10 ans	4%
Plancher	10 ans	10 ans	4%
Charpente	10 ans	10 ans	5%
Aménagement intérieur	10 ans	10 ans	10%
Finition	20 ans	20 ans	5%

Il est convenu que les bâtiments de ce CHAM, composants de leur objet de construction, leur valeur d'acquisition plus rapide que les bâtiments administratifs.

La durée d'amortissement des composants "super structure" est de 50 ans.

Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation de la créance est inférieure à la valeur comptable.

Incidents susceptibles de placement

Les valeurs marchandes de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de marché si celui-ci est inférieur (coût de hausse) à la date de clôture dans le cas des titres cotés ; les autres valeurs sont évaluées (en l'absence de provisions appropriées).

Provisions pour charges et dégrèvements

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'il existe un risque significatif, identifiable et dont les conséquences financières sont probablement aversables. Ces provisions sont déduites à compter des risques et charges qui sont évalués comme des événements certains ou de coûts réels et probables, nettement probables, quant à leur effet (épave principalement.)

Les provisions sont évaluées au 31/12/2016 pour un montant de 1 200 000,00 € en diminution des capitaux propres.

Provision pour solvabilité de fin de carrière

Conformément au référentiel comptable 2011, les indemnités de départ à la retraite doivent être provisionnées au plus tard pour les exercices des 31 décembre 2014 avec possibilité d'application anticipée. Le CMAE/FACA constate la mise en condition des titres au concordat avec le référentiel comptable 2012.

Le solde de cette provision respecte l'article 37 du statut de personnel des chantiers de pêche.

Le total d'accréditation est limité sur la base de la loi. Une table de mortalité appliquée est appliquée. Le taux de provision de départ en fin de carrière est de 10,947,42 € en provision.

Compassibilité des produits financiers d'avance

Les opérations prévues dans le cadre des actions de soutien (congrégations) sont comprises dans le compte de résultat de l'exercice de l'année de l'opération. La subvention est ajoutée dans le compte de résultat de l'exercice de l'année de l'opération. Au 31 décembre 2016, les produits financiers d'avance sont de 2 000 000,00 €.

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2016

	Ouverture exercice avant affectation du résultat 01/01/2016	APPORT ONDARD	Augmentation CMAE	Distributions CMAE	Augmentation CDF	Reductions CDF	Cliens réglés 31/12/2016 avant affectation du résultat
Capital initial	4 982 000	387 015					5 089 115
Reserves	821 000			-297 015			81 700
Autres réserves (non affectées)	31 862 713	20 233 423			659 423	3 244 263	83 201 824
REPORT A NOVEMBRE	0	-6 242 706		6 242 706			
REPORT A NOVEMBRE	8 409 701	23 549	-4 851 361	583 357	-844 775		3 274 263
REPORT A NOVEMBRE	708 209	3 892 423	-625 024		910 662		2 267 263
Subventions d'investissement	32 123 346	363 770	10 285 169	-764 258			42 810 126
Subventions d'investissement versées au compte de résultat (à déduire)	-17 204 421	-14 245	302 208	-6 645 212			-13 264 266
TOTAL	84 066 716	54 266 378	7 488 268	-6 645 212	1 220 148	-1 059 670	78 437 905

DETAILS DE L'IMPACT DE LA DISTRIBU

C'est l'impact de la distribution des dividendes sur :

- les réserves
- Créances clients et autres créances
- Titres

Le solde avant de la distribution des dividendes est :

- Provisions pour risques et charges
- Capitaux propres
- Autres éléments et autres éléments

Sur le solde net de 74 202 378 euros.

Sur les différents tableaux de l'annexe, ces éléments sont reportés dans les cases d'ouverture.

PROVISIONS RÈGLEMENTAIRES

Provision pour autres charges :

Conformément à la décision du Bureau Régional du 02 mai 2024, une provision de 60 000 € a été constituée afin de répondre aux engagements sociaux prévus sur l'exercice 2026.

Provision pour litiges :

Un litige opposant la CHAUS (MCA) et la URSSAF a été constaté au 31 décembre 2023.

Le litige concerne les 06-CHAO des Hauts-Alpes et ex-CHAO du Vaucluse. Il s'agit de constatations substantiellement liées à la prérogative sur les cotisations hors solari de 2022, 2023 et 2024. Le montant annuel dans le cadre de ce litige est de 60 000 € au 31 décembre 2023 (17 170 € pour la 0785 et 42 830 € pour la 0704).

Le litige concernait la 0785 et est résolu en 2024 et a donc été l'objet d'une reprise pour 60 000 €.

Un litige opposant la CHAUS (MCA) et la société EFFAZIS a été constaté au 31/12/2023 suite à la construction de bâtiment administratif le 08/08/2023. Le montant de ce litige est de 40 000 €.

Un autre litige opposant la CHAUS (MCA) à la société SIANCA est l'objet d'un protocole d'accord en 2024 et a donc été l'objet d'une reprise sur 2025 pour 40 000 €.

Changements de méthodes comptables

RGRT

Autres

RGRT

Evénements post-clôture

RGRT

TABLIÉAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements (A)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (B) (1)	Augmentations (C) (2)	Diminutions (D) (3)	Valeur nette à la clôture de l'exercice (E) (1)-(2)+(3)
Budgétaire (A)				
Immobilisations incorporeelles				
201 - Frais d'établissement				
202 - Frais de recherche et de développement				
203 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 475 432	277 525	1 428	1 379 529
204 - Droits de suite				
205 - Autres immobilisations incorporeelles	888 813			888 813
Immobilisations corporeelles				
211 - Terrains	3 584 280	420		3 584 700
212 - Agencement et aménagement de terrains	1 159 580	1 020		1 160 600
213 - Bâtiements	52 570 330	729 232	1 441	53 298 121
2132 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	32 485 182	725 443	640	33 209 585
2133 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	0	7 389		7 389
2134 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	30 085 150	1 094 412	299 594	31 880 068
214 - Installations techniques	0	0		0
215 - Matériel informatique	0	0		0
2154 - Matériel informatique	0	0		0
216 - Matériel de transport	8 811 809	28 873		8 840 682
217 - Matériel agricole	848 238	54 518	35 511	867 245
218 - Matériel de bureau	218 577	88 462	8 029	298 010
2183 - Matériel informatique	2 811 247	338 215	162 249	2 987 213
2184 - Matériel informatique	7 373 373	28 275	2 382 620	2 428 028
2185 - Matériel informatique	674 888	23 606	8 574	690 020
2186 - Matériel divers	4 708 608	5 815 430		10 524 038
219 - Autres	41 890	86 347		128 237
Immobilisations financières				
221 - Titres de participation	45 609			45 609
222 - Autres formes de participations	348 705			348 705
223 - Titres transposables (droit de propriété)	3 716		6	3 722
224 - Titres transposables (droit de créance)	0			0
225 - Autres	1 141 646		305 605	836 041
226 - Autres	20 385	502	249	20 638
227 - Autres	938 340	2 941 285	1 448 825,2	3 430 799,8
228 - Comptes de bilan				
TOTAL	104 301 824	11 410 596	671 643	114 040 777
	0,00	0,00		0,00

TABLIÉAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements (A)	Montant des amortissements cumulés au bilan d'ouverture (B) (1)	Dotations de l'exercice (C) (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (D) (3)	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (E) (1)+(2)-(3)
Budgétaire (A)				
Immobilisations incorporeelles				
201 - Frais d'établissement				
202 - Frais de recherche et de développement				
203 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	821 353	139 219	1 428	959 144
204 - Droits de suite	888 813	0		888 813
Immobilisations corporeelles				
212 - Agencement et aménagement de terrains	789 628	30 619		820 247
213 - Bâtiements	35 189 589	1 689 580	178 615	36 700 554
2132 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	7 044 186	887 466	287 610	7 644 042
2133 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	0	0		0
2134 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	0	343		343
2135 - Installations techniques, matériel informatique et outillage	8 338 355	681 616	184 648	8 835 323
214 - Installations techniques	0	0		0
215 - Matériel informatique	5 279 266	115 340		5 394 606
2154 - Matériel informatique	574 530	38 813	20 511	592 832
216 - Matériel de transport	86 389	1 707		88 096
217 - Matériel agricole	127 848	20 758	1 901	146 705
218 - Matériel de bureau	2 254 887	299 209	152 207	2 401 889
2183 - Matériel informatique	1 479 748	309 454	1 305	1 787 907
2184 - Matériel informatique	498 308	29 302	4 574	523 036
Immobilisations financières				
228 - Dépréciation des parts et créances des parts	17 990	0		17 990
TOTAL	81 513 172	4 811 907	486 673	86 038 406
	0	0		0

TABLIÉAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements (A)	Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent (B) (1)	Dotations de l'exercice (C) (2)	Reprises de l'exercice (D) (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (E) (1)+(2)-(3)
Budgétaire (A)				
1511 - Provisions pour litiges	328 425	221 212	81 899	467 738
1512 - Autres provisions pour litiges	17 269		17 269	0
1572 - Provisions pour gros entretien ou grosses réparations				
158 - Autres provisions pour charges				
1581 - Provisions pour indemnité de départ en retraite	1 838 320	345 762	51 047	2 133 035
1582 - Autres	0	80 906		80 906
TOTAL	1 883 014	647 880	140 115	2 390 779
	0	0,00	0,00	0

TABLIÉAU DES DÉPRÉCIATIONS

Situations et mouvements (A)	Dépréciations au début de l'exercice (B) (1)	Augmentations et diminutions de l'exercice (C) (2)	Diminutions reversées de l'exercice (D) (3)	Dépréciations à la fin de l'exercice (E) (1)+(2)-(3)
Budgétaire (A)				
Immobilisations incorporeelles				
203 - Dépréciation des comptes de clients	33 247	25 240		58 487
204 - Dépréciation des comptes de créances diverses	145 442		138 443	7 000
Immobilisations corporeelles				
TOTAL	178 689	25 240	138 443	65 486

(A) A développer selon que de besoin selon le nomenclature des postes du bilan.

(B) Les dépréciations suivent les colonnes entières que de besoin.

(C) A développer en tant que de besoin.

(D) Dans le cas où les augmentations résultent d'apports, ceux-ci sont déduits au lieu de bilan dans une note en fin de tableau.

(E) L'origine de certaines sorties est autre qu'une cession, le détail dans des tableaux supplémentaires en fonction de cette origine particulière (versements de parts à parts, destructions, résiliations, autres sorties...).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant net au bilan (€)	Degre de liquidité de l'actif		Dettes	Montant net au bilan (€)	Degre d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins d'un an (€)	Echéances à plus d'un an (€)			Echéances à moins d'un an (€)	Echéances à plus de 5 ans (€)
Créances de l'actif immobilisé :	0	0	0		5 899 443	655 308	2 288 868
Créances rattachées à des participations				Emprunts et dettes financières diverses (1)			
Autres créances immobilisées	2 303 123	2 303 123	0	Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	3 995 086	3 995 086	
Créances de l'actif circulant :	8 803 195	8 803 195	0	Dettes fiscales et sociales	2 679 856	2 679 856	
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés				Clients et comptes rattachés	184	184	
Créances diverses				Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	1 405 716	1 405 716	
	280 179	280 179		Dettes diverses	6 947 294	6 947 294	
Charges constatées d'avance				Produits constatés d'avance	2 899 834	2 899 834	
TOTAL	11 386 498	11 386 498	0,00	TOTAL	23 827 413	18 583 278	2 288 868
							2 955 267

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.

Engagements Hors Bilan
Informations en matière de crédit-bail

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

Immobilisations Immobilières et mobilières (€) (1)	Coût d'entrée (€) (2)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€) (3)	cumulées (€) (3)	
<i>Néant</i>				
TOTAUX	0	0	0	0

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(2) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(3) Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis, ainsi que montant cumulé des amortissements au titre des exercices précédents avec mention du mode d'amortissement retenu.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières (€) (1)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice (€)	cumulées (€) (4)		
<i>Néant</i>				
TOTAUX	0	0	0	0

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(4) Montant cumulé des redevances des exercices précédents.

(5) Selon le contrat.

Tableau des Emprunts

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT						Exercice 2016				
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt			Annulé				Charge restant due après l'annule (€) (1)
			Montant (€)	Taux	Durée	Remboursement en capital (€)	Intérêts (€)	Total (€)	Part subventionnée (€)	
CAISSE D'EPARGNE	INVESTISSEMENTS LA SEYNE LE BEAUSSET 83	25/07/2001	3 201 429	5,73%	20	201 459,20	69 631,20	270 990,40		1 081 653,33
SOCIETE GENERALE	Chauffage Vertail 84	25/03/2004	280 000	4,23%	15	68 323,97	5 304,75	73 628,42		0,00
Crédit Agricole BPA	Acquisition CFA 05	01/07/2009	759 000	4,65%	25	21 676,20	99 683,76	62 659,96		623 148,22
		01/07/2009	752 894	4,65%	25	22 142,30	91 647,86	63 689,96		836 645,10
B P P C	Locaux 7 avenue Elang - travaux CFA 84	04/06/2004	500 000	4,00%	20	38 823,12	5 153,08	45 076,20		107 070,17
BPPC 84	Travaux aménagement B	21/01/2016	500 000	2,90%	15	0,00	5 803,94	5 803,94		500 000,00
BANQUE CHAIX	Réaménagement des locaux et ateliers CFA 84	26/04/2006	600 000	3,00%	10	24 949,44	159,12	25 105,99		0,00
	EMPRUNT DT06					235 800,24	115 512,68	351 312,92		2 873 901,23
	PRETS SINISTRES DT06					200 000				52 833,66
	PRETS SINISTRES DT06		200 000							
INTERETS COURUS						4 034,62	-4 034,62			
TOTAUX			7 063 413			965 475	269 859	878 167	0	5 855 163

0,00

-4,81

0,05

(1) correspond au montant des emprunts au bilan.